

Revenu minimum social garanti

Déclaration du groupe UNAF

« Le système de redistribution français affiche des performances globalement satisfaisantes en comparaison d'autres pays européens. Toutefois, la complexité des prestations sous condition de ressource et le manque de coordination des acteurs pèsent sur les taux de recours et conduisent à des incohérences. Certaines catégories de foyers sont particulièrement touchées, notamment les jeunes et les familles monoparentales. » C'est le constat dressé par le Conseil d'analyse économique le 4 avril dernier, qui rejoint largement l'avis du CESE. L'heure n'est donc plus aux rapports et aux analyses supplémentaires. La réforme doit être guidée par un triple objectif : un revenu permettant aux familles concernées de vivre dignement, un accompagnement pour leur permettre une insertion sociale et professionnelle et une simplification dans l'attribution des droits pour éviter un taux trop élevé de non-recours.

Pour répondre à ces trois objectifs, l'avis propose la création d'un Revenu minimum social garanti avec 24 recommandations articulées autour de 4 axes : la stabilité du revenu, un accès simplifié, un accompagnement social et vers l'emploi et une meilleure acceptabilité par tous.

Le groupe de l'UNAF note des recommandations courageuses au premier rang desquelles se trouvent le calcul du Revenu minimum social garanti sans prise en compte des prestations familiales, ni des aides au logement. La solidarité nationale vis-à-vis des plus démunis ne doit pas conduire à donner d'une main pour reprendre de l'autre. Il convient de ne pas confondre entre politique sociale et politique familiale. Toutes les politiques dont ces personnes sont bénéficiaires doivent jouer pleinement et en complémentarité.

Le groupe de l'UNAF tient à souligner la difficulté du Revenu minimum social garanti à mieux prendre en compte les spécificités des personnes atteintes de handicap ou bénéficiaires de l'ex minimum vieillesse. Il constate que le projet d'avis a élargi le champ de l'intervention des minima sociaux en ouvrant le Revenu minimum social garanti aux jeunes, ni en emploi, ni en formation, sans soutien financier de leurs parents. Il fait ainsi une entorse à la commande du président de l'Assemblée nationale mais apporte une première réponse nécessaire au risque élevé de pauvreté pour certains jeunes de 18 à 24 ans.

Le groupe de l'UNAF regrette que l'avis n'ait pas eu le temps de rappeler que, contrairement aux idées reçues, les comparaisons européennes montrent que les aides attribuées sans condition de ressources sont la meilleure arme pour lutter contre la pauvreté. Une stratégie de réduction de la pauvreté se limitant à des aides ciblées peut trouver d'importantes limites (non recours aux aides, coûts de gestion importants, perte de légitimité de l'aide). Pour le groupe de l'UNAF, la politique familiale universelle est en elle-même un élément fort de prévention de la pauvreté. Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.